

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif au projet de réglementation des boisements de la commune de **MENIL-DE-SENONES**

Les propriétaires de la commune de MENIL-DE-SENONES sont informés que la Commission Communale d'Aménagement Foncier a décidé dans sa séance du 2 juillet 2015 de proposer un projet de réglementation des boisements.

Par arrêté du 3 août 2015, et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le Président du Conseil Départemental a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur ces propositions, qui se déroulera pendant un mois :

du vendredi 16 octobre au lundi 16 novembre 2015

Le public pourra consulter le dossier d'enquête qui comprend notamment les plans avec les périmètres, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

- **Mardi et mercredi de 8 h 00 à 12 h 00,**
- **Vendredi de 14 h 00 à 18 h 00.**

Monsieur Michel PETEL a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de NANCY pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur titulaire et Madame Martine CAMPAZZI pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur suppléant.

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra en mairie de MENIL-DE-SENONES le vendredi 30 octobre de 14h00 à 16h00 et le lundi 16 novembre de 14h00 à 16h00 pour recevoir les réclamations portant sur les propositions.

Les réclamations pourront également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur à la Mairie, avant le 16 novembre 2015 à 16h00.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du Conseil Départemental des Vosges à l'adresse suivante : www.vosges.fr

L'examen des réclamations sera effectué par la Commission Communale d'Aménagement Foncier et ses décisions seront notifiées à chaque réclamant.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès de :
Service Foncier - Direction des Routes et du Patrimoine
03.29.29.89.87 / gcardot@vosges.fr

Le Président du Conseil Départemental

JE VOIS
LA VIE EN
VOSGES | **VOSGES**
le Département

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES VOSGES**

DRP / SF

8 Rue de la Préfecture - 88088 EPINAL
CEDEX 9

Tél. : 03.29.29.88.88